

RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU GUIERS MORT



*Pêche aux cas pratiques
du jeudi 14 novembre 2020 à Entre-deux-Guiers (38)*



COMPTE-RENDU



Proposée par :



Avec le soutien de :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

La pêche en elle-même :

En 2010, le territoire d'intervention du SIAGA a fait l'objet de l'une des premières analyses de l'espace de bon fonctionnement (EBF) dans le bassin RMC dans le cadre d'une étude hydro-morphologique. Cette approche novatrice, bien perçue par les acteurs locaux, a servi d'outil technique pour la définition et la priorisation d'actions de restauration de l'EBF. Elle a servi également de support pour déterminer le devenir d'anciennes digues, souvent en mauvais état, protégeant des zones urbaines, agricoles et naturelles (forêt alluviale, zones humides). Ces actions sont inscrites dans le contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette signée en 2012.

Après une présentation de la démarche (études foncières, procédures engagées, etc.), les participants ont visité plusieurs sites où le SIAGA est intervenu pour restaurer l'EBF du Guiers.

Participants :

NOM	Prénom	ORGANISME	Code Postal	Ville
François	BATAILLE	SMABB	38110	SAINT VICTOR DE CESSIEU
Sébastien	BESSON	SYMBHI	38022	GRENOBLE CÉDEX 1
Cédric	CADET	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE
Grégory	CHAZAL	SYRIBT	69210	L'ARBRESLE
Guillaume	DESSUS	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE
Julien	DUMOUTIER	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE
Thierry	FRIEDRICH	ISETA	74330	POISY
Damien	GIROD	AFB SAVOIE	73290	LA MOTTE SERVOLEX
Frédéric	GRUFFAZ	EAU ET TERRITOIRES	38100	GRENOBLE
Flora	GUILLOUX	PAYSAGISTE CONCEPTEUR	73670	ENTREMONT-LE-VIEUX
Aurélie	HAROUTIOUNIAN	UGA	26000	VALENCE
Yan	HECKETSWEILER	PNR HAUT-JURA	39310	LAJOUX
William	HUCHET	SYMBHI	38022	GRENOBLE CÉDEX 1
Lydie	LABROSSE	SM3A	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Chirstelle	MARRAND	DDT SAVOIE	73011	CHAMBERY CEDEX
Brice	NOIROT	/	38400	SAINT MARTIN D'HERES
Violaine	PASCAL	ST MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ	38160	SAINT MARCELLIN
Grégory	PERSICOT	SMAO	07290	SAINT ROMAIN D'AY
Arnaud	PETIOT	UGA	26000	VALENCE
Florent	PEZET	SAFEGE	73377	LE BOURGET DU LAC CEDEX
Christophe	PORNON	DREAL AURA	69453	LYON CEDEX 06
Mathieu	REMACLE	SIM	38300	BOURGOIN-JALLIEU
Emmanuel	RENOU	SM3A	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Alexis	REYNAUD	SIRRA	38440	ST JEAN DE BOURNAY
Sophie	ROSAY	DDT SAVOIE	73011	CHAMBERY CEDEX
Camille	SOULARUE	SIAC	74201	THONON-LES-BAINS
Béatrice	TOURLONNIAS	ARRA ²	38000	GRENOBLE
Gilles	TOURNAY	TERACTEM	74000	ANNECY
Emilie	VINCENT	SYMBHI	38022	GRENOBLE CÉDEX 1

Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA² ?

Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA² offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org.

LE BASSIN GUIERS-AIGUEBELETTE

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) est responsable de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le **bassin versant du Guiers**, qui s'étend du massif de la Chartreuse au sud jusqu'à la plaine du Rhône au nord. Son bassin comporte en outre le **lac d'Aiguebelette**.

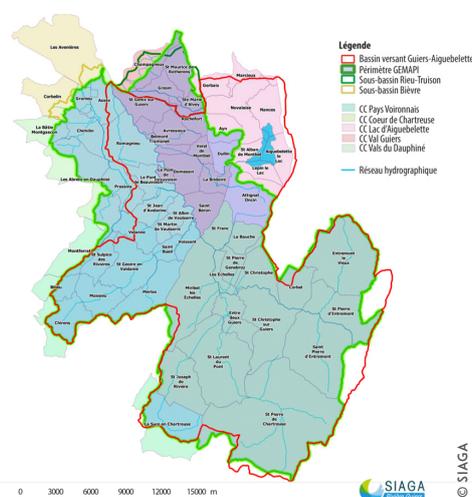
Il regroupe aujourd'hui **58 communes** (dont 29 communes en Isère et 29 communes en Savoie) et **5 EPCI adhérents**. Il a pris la compétence GEMAPI en 2018.

Le SIAGA est un syndicat mixte fermé à la carte dont les membres sont tous des EPCI-FP (4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération) :

- 2 EPCI sont entièrement en Isère (CA Pays Voironnais et CC Vals Du Dauphiné)
- 1 EPCI est comme le SIAGA sur les départements de l'Isère et de la Savoie (CC Cœur de Chartreuse)
- 2 EPCI en Savoie (CC Val Guiers et CC Lac d'Aiguebelette).

Le SIAGA a porté de 1999 à 2006 un premier **contrat de rivières** focalisé sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection contre les inondations et l'émergence d'une conscience collective de bassin versant. De 2006 à 2010, un **contrat d'objectifs** a été mis en œuvre visant à engager les premières actions de restauration physique des rivières et à mieux connaître les enjeux hydromorphologiques et écologiques.

En effet, plusieurs tronçons du cours d'eau connaissent un **déficit sédimentaire et des problèmes morphologiques** provoqués par des aménagements du Guiers datant de l'après-guerre.



Carte du bassin du Guiers



Le Guiers Mort aval en 1945 et 2011

ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT

» DÉFINITION

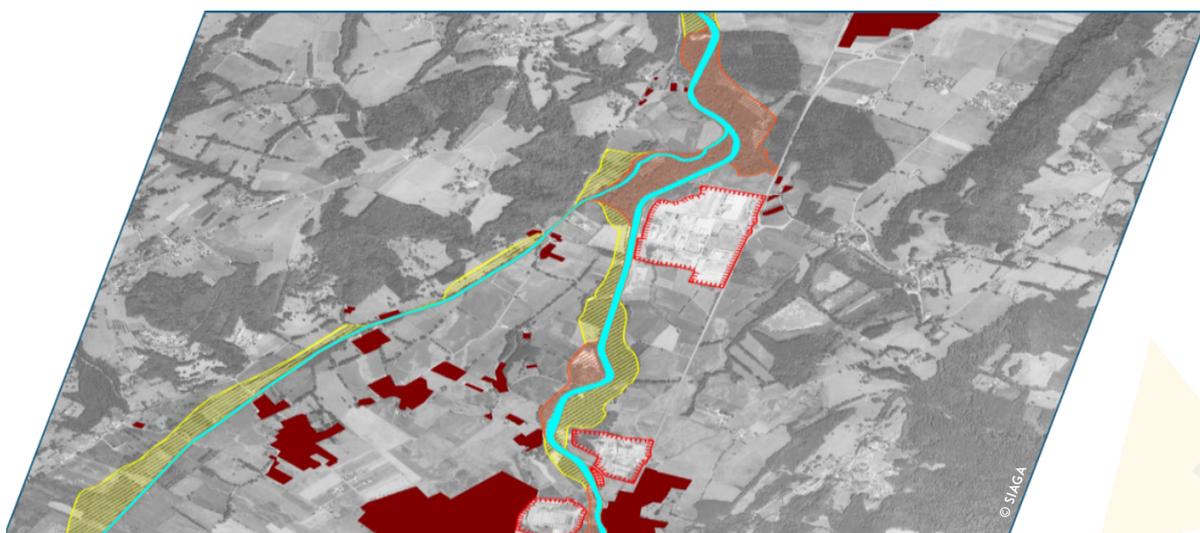
En 2010, le territoire a fait l'objet d'une **analyse de l'espace de bon fonctionnement (EBF)** dans le cadre d'une étude hydromorphologique. C'est une des premières dans le bassin Rhône Méditerranée Corse. 31 km d'EBF ont ainsi été définis sur le bassin du Guiers.

La **définition de l'EBF dans le SDAGE** assemble des surfaces très étendues (zones humides, enveloppe de crue centennale, etc.), difficiles à gérer. **Le SIAGA l'a donc adapté en se donnant des objectifs plus raisonnables et opérationnels** (voir tableau). Il a précisé spatialement les enjeux à l'échelle du territoire et notamment les enjeux socio-économiques.

Espaces de bon fonctionnement (déf. SDAGE)	Espaces de bon fonctionnement (déf. SIAGA)
Lit mineur, Lit majeur	Lit mineur + annexes fluviales
Espace de mobilité	Espace de mobilité
Annexes fluviales	Enjeux socio-économiques
Espace de fonctionnalité des zones humides	Espaces alluviaux de bon fonctionnement (EABF et EABFR)
Zones d'expansion naturelle des crues	Lit majeur
Bassins d'alimentation de captage d'eau potable	Bassins d'alimentation des nappes (AEP)
Zones d'interfaces entre milieux différents	Zones humides et forêts alluviales
Corridors écologiques et réservoirs biologiques	

Plusieurs périmètres ont été définis et discutés en comité de pilotage :

- l'EAF (**espace alluvial fonctionnel**), c'est l'espace fonctionnel actuel, il fait l'objet de projet visant à le préserver - **en bleu sur le schéma**;
- l'EABF (**espace alluvial de bon fonctionnement**), c'est l'espace visé à long terme pour assurer les fonctionnalités de la rivière - **en jaune sur le schéma** ;
- l'EABFR (**espace alluvial de bon fonctionnement à restaurer**), ce sont des portions de l'EABF identifiées comme présentant un fort intérêt de préservation ou de restauration. Ce sont des **espaces opérationnels** qui feront l'objet de projets d'aménagement ou de programme de gestion - **en orange sur le schéma**.



Dans les espaces alluviaux de bon fonctionnement (EABF), l'objectif est de maintenir voire de restaurer la dynamique naturelle, pour limiter à termes les interventions et ainsi limiter les dépenses publiques.

» PRISE EN COMPTE DE L'EBF DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le syndicat s'assure de la **compatibilité des documents de planification et d'aménagement du territoire** (SCOT, PLUi, PLU, ZAC...) avec **l'espace de bon fonctionnement**, en recommandant la non constructibilité des zones à enjeux.

L'EBF est pris en compte notamment dans

- Le **Schéma de secteur du Pays Voironnais** du SCOT de la région Grenobloise, qui recommande la non constructibilité des sols situés dans l'EBF.
- Le **SCOT Nord Isère et celui de l'Avant-Pays Savoyard**. Ce dernier prescrit le classement de l'EABF en Zone Naturelle EABF au sein des documents d'urbanisme locaux, afin de mettre en œuvre une protection foncière stricte de la trame bleue.
- Le **PLUi-H (valant SCOT) de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**.

L'espace de bon fonctionnement est également intégré dans le **nouveau contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette**, signé en 2012. Il sert de grille d'analyse pour donner des préconisations pour l'intervention ou la non-intervention de travaux d'urgence selon l'importance de l'aléa et de l'enjeu.

» GESTION FONCIÈRE

Une **veille foncière** a été réalisée en partenariat avec la SAFER Isère sur les 31 km linéaires de cours d'eau définis en 2010, ainsi que des études foncières sur les secteurs prioritaires, faisant l'objet de projets inscrits au contrat.

En amont, le SIAGA a organisé des visites avec les collectivités et les riverains ainsi que des réunions publiques pour présenter les avant-projets et en expliquer le bien-fondé. Cela a facilité les démarches et les acquisitions, dans l'ensemble, **n'ont pas nécessité de déclaration d'utilité publique**, une majorité des propriétaires étant favorables au projet, surtout les riverains concernés par le risque inondation. Ainsi 24 ha ont été acquis à l'amiable et 6 sont en conventionnement. Néanmoins, **les négociations à l'amiable ont été chronophages** : les débuts des discussions ont commencé en 2014 pour des travaux lancés 3 ans après. Elles ont aussi été **coûteuses** (1500 € en moyenne) par rapport à la valeur réelle des parcelles, du fait des frais de notaires, de bornages, etc. La SAFER était néanmoins un bon garant pour maintenir le prix dans une fourchette de valeurs (20 à 30 centimes le m³).

Retour d'expérience

Le SM3A a fait part de son expérience lors des échanges. Le syndicat ne passe pas par des acquisitions notariales. Il mène les procédures en interne. Il fait seulement appel à des juristes pour l'appuyer dans la rédaction des actes. Cela permet de réduire les coûts et le temps de la procédure (4 à 5 mois entre la promesse et le paiement, au lieu de 3 à 4 ans en passant par un notaire).

LES TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE

Les opérations de restauration morpho-écologiques de l'EABFR, inscrites dans le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette, ont suivi les étapes classiques de ce type de projet : étude hydraulique, avant-projet, dossiers réglementaires, projets, porters à connaissance, travaux.

Certains aménagements, comme le déboisement sur les berges, ont suscité des discussions notamment avec les associations environnementales. De même, **le montage des dossiers réglementaires** a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'État qui ont été très réactifs. Les demandes de défrichements n'ont pas nécessité d'études d'impacts, seulement certaines mesures d'évitement. Les échanges avec les services de la DREAL ont conduit à éviter une dérogation espèce protégée, procédure qui aurait été plus longue. Ces échanges ont permis de trouver un compromis : le syndicat s'est engagé à installer 60 nichoirs pour les chiroptères et à conserver sur les berges certains arbres susceptibles de servir d'habitat pour ces espèces.



Des arbres sont conservés sur les berges en faveur de l'installation des chiroptères

Retour d'expérience

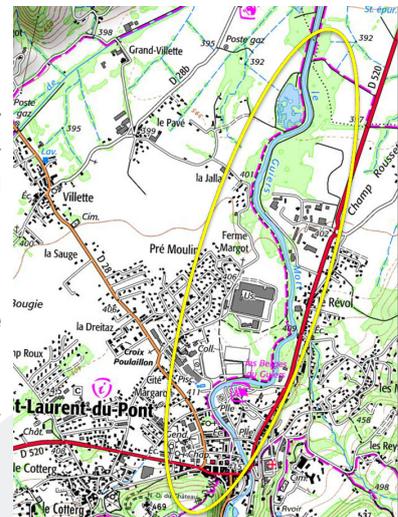
Il a été rappelé lors de la visite de terrain la nécessité de bien anticiper les procédures réglementaires, en travaillant le plus en amont avec les services de l'état, afin d'éviter les blocages et concilier au mieux le calendrier des travaux/subventions avec celui des demandes d'autorisation. Les participants ont également évoqué la révision de la nomenclature relative aux IOTA qui devrait alléger les procédures pour les projets favorables à la protection des milieux, notamment dans le cas de projet de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

» ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE DE MOBILITÉ DU GUIERS À L'USINE PATURLE

Les premiers travaux ont été engagés en 2016 dans la **traversée de Saint-Laurent-du-Pont** : arasement d'ouvrages transversaux et de digue, suppression d'enrochement et reprofilage du lit mineur.

Les travaux avaient pour objectifs :

- L'amélioration de l'hydraulicité dans la traversée urbaine pour réduire ainsi le risque inondation,
- La reconquête hydro-morphologique,
- Le rétablissement de la continuité écologique (7 seuils)
- La consolidation des berges.





Seuil des Ecoles à St-Laurent-du-Pont, avant et après travaux (© SIAGA)

Au niveau de l'usine de Paturle (classée Seveso), située en aval de St-Laurent-du-Pont, les travaux de restauration de l'EBF du Guiers Mort ont consisté en **l'élargissement du lit par le démantèlement des enrochements en rive gauche**. Les berges en rive droite ont été consolidées par des **caissons végétalisés**. Les travaux prévoyaient aussi l'aménagement d'un chemin sur les berges.

Par ailleurs, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a demandé à ce que les **pieds de berges soient revégétalisés**. Cela devrait être effectué en novembre/décembre 2019.



Élargissement du lit en rive gauche



Caissons végétalisés en rive droite

Il était prévu de stocker les matériaux issus des travaux pour les réinjecter petit à petit dans le cours d'eau afin de pallier le déficit sédimentaire, mais les premières crues ont emporté les matériaux.

Retour d'expérience lors de la visite

Le SM3A a partagé son expérience en matière de génie végétal. Il a utilisé cette technique plutôt que l'enrochement pour consolider les berges sur des cours d'eau torrentiels d'un débit moyen de 6m/s.

» SUPPRESSION DES CONTRAINTES LATÉRALES ET AMÉNAGEMENT DES BERGES À ENTRE-DEUX-GUIERS

Au printemps et à l'automne 2019, une autre phase de travaux a consisté en **l'arasement de digues à Entre-Deux-Guiers**, pour restaurer les continuités latérales sur un linéaire de 810 ml.

Ces digues avaient été construites afin de contenir le Guiers Mort latéralement et permettre ainsi l'aménagement de la zone industrielle. Elles devaient également avoir un rôle de protection des terrains agricoles. **22 000 m³ d'enrochement ont été démantelés** en rive droite et la **berge a été déboisée**. Les matériaux seront valorisés par l'entreprise qui a effectué les travaux. La prochaine étape concernera la rive gauche.



La zone restaurée se situe dans la confluence du Guiers Mort et de ses affluents, l'Herretang et l'Aigue Noir. L'objectif est de laisser le Guiers Mort évoluer et se **reconnecter à ses affluents**. La zone est située à l'aval d'un barrage qui alimente une micro-centrale. Le Guiers est en déficit sédimentaire à ce niveau et il est nécessaire pour l'instant de réinjecter plus de 5000 m³/an. Il est néanmoins difficile de savoir comment le Guiers va réagir à terme. En juin, une crue décennale à prouver la **bonne mobilité des sédiments du Guiers**, sans causer de débordement. Ces travaux ont permis de gagner environ 30 ha pour l'expansion de crue.

Pour limiter la reprise de la **renouée du Japon** sur l'espace restauré, les rhizomes ont été broyés et criblés puis enfouis au niveau de la nappe alluviale, sous une bâche. On constate quelques rares reprises. Les travaux d'arasement ont coûté environ 1,5 million d'euros, dont un tiers consacré à la renouée.

Il est prévu un **suivi biologique et hydromorphologique des travaux sur 3 ans**. Des données ont été collectées à l'état initial : IBGN, relevé environnemental faune et flore, répertoire des invasives. Le SIAGA utilisera la méthode Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM) - le protocole Carhyce sera utilisé uniquement avec l'Agence de l'Eau à St-Laurent-du-Pont. Il prévoit également d'équiper 1000 poissons. Le marquage permettra d'obtenir plus de données qu'une pêche. Un suivi topographique sera réalisé pour le suivi sédimentaire (LIDAR, profils en travers, profils en long).



» PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES

Le SDAGE 2012 préconise une stratégie globale de préservation et de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant, en intégrant des objectifs fonctionnels aux zones humides, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Le SIAGA a élaboré un **plan de gestion stratégique des zones humides** à l'échelle du bassin versant.

ENSEIGNEMENTS

Les premiers résultats du suivi sont bons et les travaux de restauration de l'EBF ont contribué à la réduction des aléas. Les élus et les habitants étaient plutôt favorables et ont perçu l'intérêt des travaux. Les procédures administratives sont néanmoins assez lourdes pour ce type de projets et il est important de bien les anticiper en se mettant en contact le plus tôt possible avec les services de l'état.



L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences. Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA2 propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.

Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par le SIAGA sur un projet de restauration de l'espace de bon fonctionnement du Guiers Mort qui s'est déroulé le jeudi 14 novembre 2019 à Entre-Deux-Guiers (38).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 - ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG